

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

AMENDEMENT

N ° AS43

présenté par

M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Arrighi, M. Thierry,
M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff,
Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.